PLAN LOCAL d'URBANISME

Wintzenheim

3b. Règlement – document graphique
Partie Ville

Document mis à jour avec prise en compte des différentes procédures menées depuis le PLU approuvé le 20 janvier 2005

Mars 2019

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
PARTIE VILLE

N°	Nature de l'opération projetée	Bénéficiaire
1	Equipement municipal	Commune
2	Aire de stationnement	Commune
3	**Equipement public en lien avec les ateliers municipaux**	**Commune**
4	Prolongement de la rue Méraux	Commune
5	Amorce de voirie rue René Schmitt - Emprise 8 mètres	Commune
6	Jonction rue de Maréchal Joffre - rue du Dr. Schweitzer - Emprise 8 mètres	Commune
9	Prolongement de la rue des Seules vers l'Ouest. Emprise 8 mètres	Commune
10	Amorce de liaison rue de l'Argilière - rue de Feldkirch Emprise 8 mètres	Commune
11	Amorce de liaison route de Colmar - Neugeneratt Emprise 8 mètres	Commune
13	Elargissement du Herrenpfad - Emprise 8 mètres	Commune
14	Rue du Cerf - Emprise 8 mètres	Commune
15	Amorce de voirie rue de l'Abbé Stuglé - Emprise 8 mètres	Commune
16	Amorce de voirie rue de Maréchal joffre - Emprise 8 mètres	Commune
17	Amorce de voirie rue du Dr. Schweitzer - Emprise 8 mètres	Commune
18	Elargissement à 6 mètres de la rue du Merle	Commune
19	Elargissement à 7.50m de la rue Schwendi - rue du Maréchal joffre	Commune
20	Elargissement du chemin rural Ehrberg	Commune
21	Elargissement du chemin rural Aussenrter Klotzfeldweg Emprise 10 mètres	Commune
22	Elargissement et aménagement de la RN 83	Etat
23	Elargissement de la rue du Lieutenant Capelle	Commune

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

alignement obligatoire

marge de recul

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

numéro de renvoi à la liste des servitudes de mixité sociale

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

arbre remarquable

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme

bâtiment à protéger

secteur de bosquets prés vergers à protéger

zone non aedificandi

sens de faîtage

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

Numéro	localisation	Références cadastrales	Zonage PLU	Surfaces concernés	Programme
1	rue Sainte Odile	S.33 p. 266 457	UC	1800 m²	La totalité de la surface de plancher du programme doit être affectée à la réalisation de logements locatifs sociaux
2	rue des trois-Epis à Logelbach	S.18 116 à 118-78-115	UC	3890 m²	

N
1:2 000
UEa
UC
AUc
UB
UA
UCa
UCb
UEb
UBb
UBd
AUc1
Aa
AUs
Rue de la Croix Blanche
Route de Colmar
Rue Aristide Briand
Rue du Maréchal Joffre
Rue du Dr. Schweitzer
Rue du Lieutenant Capelle
Rue du Cerf
Rue des Seules
Rue du Merle
Rue du Stade
Rue du Tilleul
Rue du Chêne
Rue du Hêtre
Rue du Pommier
Rue du Verger
Rue du Cimetière
Rue du Moulin
Rue de la Fontaine
Rue du Vieux Moulin
Rue de la Vallée
Rue du Vignoble
Rue du Sauvage
Rue du Lavoir
Rue du Pont
Rue de la Gare
Rue de la Vallée d'Orbey
Rue de Feldkirch
Rue de l'Argilière
Rue Sainte Odile
Rue des Trois-Epis
Rue du Maréchal Joffre
Rue Schwendi
Rue Méraux
Rue Schmitt
Rue Stuglé
Rue Aussenrter Klotzfeldweg
Rue du Ehrberg
Rue du Herrenpfad
Rue du Neugeneratt
Rue du Ehrberg
Rue du Vieux Moulin